

Extrait du site UGTG.org

url :Ã http://ugtg.org/spip.php?article1127

RSA, RSTA et Accord Bino : Pour LKP, Ã©clairages d'Elie Domota !

- Dossier spÃ©cial LKP - Prises de parole du LKP -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : lundi 12 octobre 2009

Mis Ã jour le : mercredi 14 octobre 2009

UGTG.org

La visite de Marie Luce Penchard aura coïncidé avec une violente offensive des représentants de l'État et du MEDEF, rejoints par Lurel et René Noël, contre le RSTA ; mais surtout contre l'accord Bino qui a créé un SMIC à 1500 € !

A l'occasion du meeting du vendredi 9 octobre à Biko, Elie Domota s'est attaché à démontrer par sa parole la vaste manipulation visant à nous faire croire qu'une hypothétique allocation de type RSA valait mieux pour les salariés que l'augmentation de 200 € nets obtenus par la lutte des 44 jours ! Et le porte-parole du LKP de démontrer que derrière cette campagne de désinformation se cache la volonté de l'État et du patronat de casser l'accord Bino portant le SMIC à 1500 € ; pour les politiciens d'entretenir le clientélisme électoral. Pour tous : un moyen de pérenniser l'assistanat et la profitation.

[la vidéo de l'intervention est en ligne [ICI](#)]

[...]

Quand nous entendons Mme Penchard - et d'autres - [1] affirmer que « le RSA est mieux que le RSTA »... nous leur rétorquons à l'instar de Rosan Mounien : "Mais alors pourquoi ne pas l'avez-vous pas appliqué ?! Et où donc étiez-vous ?!" [2]

Nous l'avons déjà dit et nous le démontrons une nouvelle fois : Nous n'avons jamais demandé de RSTA. Nous avons réclamé une augmentation des salaires !

Faisons juste un petit rappel :

Nous avons réclamé 200 € d'augmentation des salaires. Nous sommes finalement tombés d'accord avec les patrons, l'État et les collectivités [Département & Région] pour une prise en charge ainsi répartie : 50 € pour les entreprises de moins de 100 salariés, 50 € versés par le patron et totalement exonérés de charge patronales et salariales ; 50 € versés par Lurel & Gillot [3] pendant un an ; et 100 € versés par l'État pendant 3 ans (jusqu'en avril 2012). Et au terme d'une année pour la part des collectivités et de 3 années pour la part de l'État, c'est le patron qui prend en charge la totalité de ces 200 € d'augmentation. [4] Voilà ce qu'est une augmentation de salaire !

C'est une augmentation de salaire que nous avons négocié : nous n'avons jamais négocié de RSTA !!! Mais pour tenter de nous couillonner, ils ont fait sortir un texte [5] et ont appelé l'ensemble RSTA [6]. Ils le versent comme bon leur semble, parce qu'ils considèrent qu'il s'agit d'une allocation !

Mais nous leur rappelons que nous avons signé dans des entreprises pour l'équivalent de 50 000 salariés des accords d'entreprises stipulant qu'au terme des aides des collectivités (avril 2010) et de l'État (avril 2012), c'est au patron de prendre totalement en charge l'augmentation de 200 € ! Et ces 200 € figurent entièrement dans votre fiche de paie !

Nous avons crÃ©Ã© un SMIC Ã 1500â €... Et c'est cela qu'ils viennent combattre aujourd'hui.

Et c'est la raison pour laquelle ils reviennent Ã la charge avec le RSA : car le RSA est une allocation ! Une allocation basÃ©e sur la situation familiale et non sur le travail !

[Or, dans le cas de l'accord Bino], si vous travaillez et que vous avez un salaire infÃ©rieur Ã 1,4 SMIC, votre salaire est augmentÃ© des 200â € que nous leur avons arrachÃ©s. Et ces 200â € d'augmentation perdurent au delÃ de la pÃ©riode de versement des aides des collectivitÃ©s et de l'Ã©tat.

Qu'en est-il, s'agissant de l'allocation (RSA), qu'ils proposent ?! Si vous Ãªtes cÃ©libataire, vous avez droit Ã 30â €. Pour un couple de deux enfants dont l'un des conjoints est au chÃ´mage, le montant de l'allocation est de 300â € : mais en cas de sÃ©paration, le montant de l'allocation ne sera plus que de 25â € ; et de 100â € si votre conjoint(e) retrouve un emploi.

C'est donc une allocation pour continuer Ã nous maintenir dans l'assistanat ! Alors que nous n'avons cessÃ© d'affirmer que ce dont nous avons besoin, c'est que le travail soit rÃ©munÃ©rÃ© [Ã sa juste valeur] ! Faire en sorte que l'on ait un salaire dÃ©cent lorsqu'on travaille !

Mais comme ils savent que ces 200â € d'augmentation que nous avons conquis, ce SMIC Ã 1500â €, les travailleurs de France vont aussi le leur rÃ©clamer... Alors, ils ont dÃ©cidÃ© d'envoyer Mme Penchard ici en Guadeloupe pour casser cette augmentation de salaire et la transformer en RSA.

Mais nous comprenons Ã©galement pourquoi les LUREL et RenÃ© NOEL [maire de l'ile de la DÃ©sirade et prÃ©sident de l'Association des maires de Guadeloupe] **se prononcent pour le RSA** : Les Ã©lections approchent... N'oublions pas que le RSA est une allocation ! Et que le prÃ©fet a indiquÃ© qu'il fallait conclure 100 contrats aidÃ©s par semaine en Guadeloupe...

Que vont donc faire les collectivitÃ©s, singuliÃ¨rement les mairies ? Embaucher par centaines des personnes de contrats aidÃ©s pour 20H00 hebdomadaires. Et comme ces salariÃ©s vont se retrouver avec un bas salaire, l'Ã©tat le complÃ©tera en leur versant le... RSA ! Et pour remercier ces politiciens locaux de leur avoir "offert un petit travail", il ne restera plus qu'Ã voter pour eux ! VoilÃ pourquoi ils disent "prÃ©fÃ©rer" le RSA !

C'est le mÃªme type de calcul qu'a fait le patronat... quand il affirme par la voix de Willy ANGELE [prÃ©sident du MEDEF Guadeloupe] que le RSA serait une bonne mesure. Tout simplement parce que les 200â € d'augmentation que nous avons nÃ©gociÃ© dÃ©bouchent sur le versement de la totalitÃ© de ces 200â € par le patronat Ã l'issue de la pÃ©riode de prise en charge par les collectivitÃ©s et par l'Ã©tat. Mais, dans le cas du RSA, le patron n'aura jamais Ã prendre en charge l'augmentation de salaire de 200â € !

C'est la raison du soutien du MEDEF au RSA : pour continuer Ã embaucher Ã temps partiels ; pour continuer Ã recruter avec des bas salaires ; pour continuer Ã casser les conventions collectives... De faÃ§on Ã vous rÃ©torquer si vous venez leur rÃ©clamer une augmentation de salaire qu'il vous suffit "d'aller faire une demande de RSA... pour bÃ©nÃ©ficier d'un complÃ©ment de salaire" !

VoilÃ ce qu'ils tentent tous de faire : nous maintenir tout le temps dans l'assistanat ! Et nous qui sommes ici, devons nous souvenir de la faÃ§on dont les allocations "parents isolÃ©s" ("allocation femme seule") ont dÃ©truit la famille : pour permettre Ã la mÃ¨re d'en bÃ©nÃ©ficier, les pÃ¨res ne "reconnaissaient" pas [dÃ©claration de paternitÃ©] leurs enfants !

VoilÃ ce qui nous guette aujourd'hui !

Nous ne disons pas qu'il ne faut pas d'allocations ! Oui, les allocations sont nÃ©cessaires comme aide pour les personnes en difficultÃ© : Mais ce que nous demandons, c'est une rÃ©munÃ©ration du travail !

RÃ©munÃ©rer le travail !

Nous les avons aussi entendu affirmer qu'ils allaient verser le RSA aux moins de 25 ans. Ils ont donc copiÃ© notre revendication. Car notre revendication et l'accord sur les salaires prÃ©voient qu'Ã partir du moment oÃ¹ vous percevez moins de 1,4 fois le SMIC, 25 ans ou pas, vous avez droit aux 200â€ d'augmentation.

Par contre, ce que nous leur avons rÃ©clamÃ©, c'est la crÃ©ation de minima sociaux pour les jeunes chÃ¢meurs ne travaillant pas ou n'ayant jamais travaillÃ©. Car mÃame lorsqu'ils affirment vouloir verser Ã des jeunes au chÃmage le RSA ; ils oublient de prÃ©ciser la condition qu'ils ont fixÃ© : avoir travaillÃ© Ã temps plein 2 ans dans les 3 derniÃres annÃes ! En Guadeloupe, aucun jeune ne percevra cette allocation ! [Le chÃmage des jeunes en Guadeloupe s'Ã©lÃve Ã 60% !](#)

Jodila, quand ils affirment tous que le RSA est une meilleure mesure que le RSTA, c'est uniquement parce qu'ils veulent casser le SMIC Ã 1500â€ ! Et nous faire retomber dans l'assistanat ; afin qu'ils recommencent leur clientÃisme au moment des Ãlections !

A l'approche des Ãlections nous verrons LUREL, GILLOT et les maires embaucher Ã tout va ; puis inviter ces personnes Ã faire "un petit dossier de RSA" ; avant de vous demander de voter pour eux, comme signe de reconnaissance.

VoilÃ comment ils entendent continuer Ã faire tourner le systÃme et nous maintenir dans l'assistanat ! Nous devons refuser ce schÃma et continuer Ã marteler que nous avons nÃgociÃ© une augmentation de salaire pour une meilleure rÃ©munÃ©ration du travail et permettre aux travailleurs de gagner dignement leur vie dans ce pays ! Et ne plus avoir Ã toujours tendre la main dans l'attente **a on tan pi souplÃ©** (d'une aumÃne). Et c'est cela que nous entendons dire Ã Mme Penchard : **pa konpwann ou kÃ kouyonÃ nou !**

Mais nous pensons que leurs "techniciens" ont dÃjÃ compris cela...

Car, si par exemple vous perceviez 1300â€, avec les 200â€ d'augmentation de salaire, vous vous retrouvez Ã 1500â€... Mais vous Ãtes encore en dessous de 1,4 SMIC. Rien donc ne vous empÃche de bÃnÃficier du RSA... !!! Mimi'y mi !!!

Et ils l'ont dÃjÃ compris, cela. Autrement dit, ils rÃalisent que non seulement nous avons gagnÃ© une augmentation de salaire de 200â€ ; mais celle-ci ne nous empÃche aucunement de bÃnÃficier du RSA !!! C'est la raison pour laquelle on l'a envoyÃ© nous dire que le RSA est mieux que le RSTA et qu'il faut supprimer ce dernier.

Mais nous le leur redisons : nous avons signÃ© dans des centaines d'entreprises, des accords d'entreprise stipulant que les 200â€ sont maintenus au delÃ du versement des aides de l'Ãtat et des collectivitÃs [7] Ãtaient automatiquement prises en charge par l'employeur !

En revenant sur cette disposition (non extension par l'arrÃtÃ© d'extension), ils crÃent une discrimination entre les salariÃs :

Ceux des salariÃs dont les entreprises ont signÃ© l'accord Bino (avant ou hors arrÃtÃ© d'extension) vont continuer Ã bÃnÃficier de leurs 200â€ d'augmentation. Et ils auront Ãgalemment le RSA, s'ils le mettent en place !

Ceux des salariÃs travaillant dans les entreprises non signataires de l'accord Bino initial, notamment les entreprises du MEDEF, seront privÃs des 200â€ d'augmentation et bÃnÃficiera **peut-Ãtre** du RSA (en fonction seulement de la situation familiale).

Cela signifie Ãgalemment, qu'ils ont fait une discrimination au niveau des patrons :

Tous les petits patrons guadeloupÀens qui ont signÀ avec nous l'accord Bino initial, et qui continueront À verser l'augmentation de 200â – au delÀ du dÀlai des aides de l'Àtat (36 mois) et des collectivÀs (12 mois) se sentent l'ÀsÀs par rapport À toutes les entreprises du MEDEF qui, elles, ont refusÀ de signer l'accord Bino. Et c'est pourquoi nous avons demandÀ aux signataires de l'accord Bino un rendez-vous pour faire le point avec eux et leur expliquer la situation : Comment, eux, ils respectent leur engagement ; et comment l'Àtat tente de les couillonner !

C'est cela qu'ils ont envoyÀ Mme Penchard faire ; c'est cela qu'ils ont envoyÀ Lurel et RenÀ Noel faire ! Et ces trois l'À le savent tr'Às bien !

A preuve, Lurel & Gillot, se sont engagÀs À verser chacun 25â – sur la base de ce qui Àtait Àcrit dans l'accord Bino. A savoir, que pour le calcul du salaire de rÀfÀrence, il fallait prendre le traitement de base horaire sans prime et sans accessoires.

Or qu'a fait l'Àtat, chargÀe de verser la part des collectivÀs ?!

Sur la base de ces propres calculs, l'Àtat a dÀcidÀ de priver 20 000 salariÀs du bÀnÀfice de l'augmentation [40 000 bÀnÀficiaires potentiels au lieu des 60 000 si l'Àtat n'avait pas dÀcidÀ de violer l'accord en y incluant les primes, accessoires et autres complÀments de revenus].

VoilÀ ce que nous allons lui dire ; et surtout, de cesser de nous prendre pour des couillons ! Nous voulons face À nous des personnes en mesure de nÀgocier ! Des personnes reprÀsentant l'Àtat franÀais, et non pas le prÀfet qui se bornera À nous rÀpÀter les paroles que l'Àtat lui aura dictÀes.

Aujourd'hui, Mme Penchard nous a adressÀ un courrier dans lequel elle reconnaît qu'il y a des travers dans l'application des points du protocole d'accord. Mais nous n'attendons pas d'elle qu'elle "reconnaisse" ! Car ce qu'ils appliquent, ce n'est pas ce que nous avons nÀgociÀ ! Nous entendons reprendre les nÀgociations ; mais surtout qu'ils respectent leurs engagements !!

Mais nous le savons d'ÀjÀ tous, camarades, il n'y a pas 10 000 solutions...

Il n'y a pas 10 000 moyens de les faire cÀder sur ces points. Le camarade Nomertin l'a dit avant moi : il nous faut nous prÀparer ! Nous marcherons, nous courrons... ; mais de toutes les faÀons, dans les jours et les semaines À venir, **nous aurons À arrÀter de travailler ! ArrÀter de travailler et bloquer le syst'Àme pour qu'ils prennent conscience que nous ne plaisantons pas ! À vÀritableman a pa jÀ nou ka f'À !**

[...]

Elie Domota,

Meeting LKP

Vendredi 9 octobre 2009,

Palais de la MutualitÀ - Pointe À Pitre

[1] NDR : Marie-Luce PENCHARD s'est exprimÃ©e en ce sens Ã son arrivÃ©e en Guadeloupe, le jeudi 8 octobre au micro de RFO TÃ©lÃ© ; RenÃ© NOEL & Victorin Lurel au cours du journal tÃ©lÃ©visÃ© du soir de la mÃªme chaine le lendemain, vendredi 9 octobre

[2] Aux termes de la loi instituant le Revenu Minimum d'ActivitÃ©, celle-ci ne devait entrer en application dans les quatre colonies qu'Ã compter de 2011

[3] NDR : Respectivement prÃ©sidents du Conseil GÃ©nÃ©ral & du Conseil RÃ©gional

[4] C'est ce que prÃ©voit l'Accord interprofessionnel sur les salaires - dit accord Jacques Bino, du nom du syndicaliste assassinÃ© le dans la nuit du 17 au 18 fÃ©vrier 2009 - signÃ© le 26 fÃ©vrier 2009.

Lire : [Accord Bino : Application Ã tous les travailleurs, par Elie Domota](#)
[Tous les articles liÃ©s Ã l'accord Bino !](#) (cliquez sur le lien pour accÃ©der au dossier)

[5] NDR : L'arrÃªtÃ© d'extension partielle de l'accord interprofessionnel sur les salaires de Guadeloupe.
[Lire le communiquÃ© du LKP](#)

[6] Le revenu Revenu SupplÃ©mentaire Temporaire d'ActivitÃ© ne sert Ã dÃ©signer que la part versÃ©e par l'Ã©tat durant les trois annÃ©es de sa participation

[7] NDR : L'arrÃªtÃ© d'extension a supprimÃ© la clause dite de convertibilitÃ© contenue dans l'article 5 de l'accord Bino initial. Au terme de cette clause, les 150â€ ¤ d'aides des 2 CollectivitÃ©s (25â€ ¤ chacune) et de l'Etat (100â€ ¤ pour les entreprises de moins de 100 salariÃ©s, 50â€ ¤ dans les entreprises de plus de 100 salariÃ©s